

H I S T O I R E

▲
Sous la direction de
Jonathan DUMONT et Laure FAGNART

Georges I^{er} d'Amboise

1460-1510

Une figure plurielle de la Renaissance

▼



PRESSES UNIVERSITAIRES DE RENNES



La redéfinition du premier ordre au début de la Renaissance : l'exemple du cardinal d'Amboise

Jonathan DUMONT

Durant les Premières Guerres d'Italie (1494-1525), la pensée politique élaborée au royaume de France connaît des bouleversements d'envergure. Le modèle socio-politique sur lequel était assise la conception même du royaume – autrement dit, l'idéologie des trois ordres, une division de la société en trois groupes (le clergé, la noblesse, le peuple), véritable fondement de l'imaginaire politique médiéval – ne cesse de s'étioiler. Phénomène paradoxal, l'on note une croissance du nombre de références à cet idéal dans les sources de la période¹. En fait, à cette époque, alors que l'imaginaire des trois ordres ne suffit plus à définir la réalité sociale d'un monde en pleine transformation², les auteurs de la cour de France, ceux-là même qui sont les chantres traditionnels de cette pensée, se rendent compte de son inutilité. Quelques-uns tentent coûte que coûte de conserver le schéma ancien ; d'autres insistent sur ses manquements ; tandis que la majorité d'entre eux tente de le modifier sans le détruire. Il arrive même que ces trois attitudes

1. O. Niccoli a d'ailleurs signalé que ces références au schéma ternaire apparaissaient plus riches qu'aux époques précédentes (NICCOLI O., *I sacerdoti, i guerrieri, i contadini. Storia di un'immagine della società*, Turin, 1979, p. 71-72). Voir également, pour la période concernée par le présent article DUMONT J. Lilia florent. *L'imaginaire politique et social à la cour de France durant les Premières Guerres d'Italie (1494-1525)*, Paris, 2013.

2. Certes, l'incapacité du système à refléter la complexité de la société médiévale n'est pas neuve. Elle apparaît dès la fin du XIII^e siècle. Confrontée à l'essor de la petite noblesse et de la bourgeoisie mais également aux révoltes populaires, l'aristocratie sent ses prérogatives lui échapper. Le phénomène se révèle particulièrement palpable sous le règne de Philippe II Auguste (1179-1223) alors que les Grands commencent à être évincés du Conseil royal au profit de chevaliers et de clercs de plus humble condition (BALDWIN J., *Philippe Auguste et son gouvernement. Les fondations du pouvoir royal en France au Moyen Âge*, BONNE B. (trad.), Paris, 1991, p. 145-147). Sur le plan idéologique, cette querelle entre la haute noblesse et les nobliaux ou les bourgeois se traduit par l'opposition, entre autres dans la littérature chevaleresque, entre la logique de la force et celle de l'argent (DUBY G., *Les trois ordres ou l'imaginaire du féodalisme*, Paris, 1978, p. 387-402 ; HAUGEARD P., « Richesse ostentatoire et domination politique : l'actualisation médiévale d'un substrat mythique dans deux chansons de geste (*Aymeri de Narbonne* et *Le Pèlerinage de Charlemagne*) », CASSARD J.-C., GAUCHER E., KERHERVÉ J. (dir.), *Vérité poétique, vérité politique. Mythes, modèles et idéologies politiques au Moyen Âge*, Brest, 2007, p. 225-239).

– conserver, critiquer, accommoder – se rencontrent chez le même auteur, signe de la profondeur de la remise en question qui agite l’imaginaire social en France.

C’est dans ce contexte intellectuel troublé que se dessine l’image du cardinal d’Amboise. Homme d’Église et de cour, Georges I^{er} d’Amboise possède une personnalité multiple, laquelle le prédispose à susciter l’attention de ceux qui réfléchissent et écrivent sur le politique. Alors que les trois ordres sont remodelés par ces mêmes penseurs, le cardinal d’Amboise va être appelé, par certains d’entre eux, à illustrer les changements qui agitent l’ordre auquel il appartient théoriquement : le clergé.

Appuyant cette étude sur un corpus de sources narratives (chroniques, traités politiques et pièces de circonstance), d’origines essentiellement françaises, et en la situant dans le prolongement de travaux récents consacrés à l’imaginaire politique – nous pensons tout particulièrement à ceux de N. Hochner³ sur Louis XII et de L. Vissière⁴ sur Louis II de La Trémoille –, nous diviserons notre propos en deux parties. Dans un premier temps, nous étudierons la manière dont les auteurs de la cour de France définissent la figure de l’homme d’Église en général au temps des Premières Guerres d’Italie. Quelles missions lui attribuent-ils ? Quelle place lui confèrent-ils dans la hiérarchie sociale du royaume et dans la chrétienté ? Dans un second temps, nous examinerons la figure du cardinal d’Amboise, en particulier, et tenterons de déterminer en quoi celle-ci participe d’une redéfinition théorique de la fonction ecclésiastique en France au début du xvi^e siècle.

Insistons sur un élément important. L’étude à laquelle nous allons nous livrer portera avant tout sur l’imaginaire politique et social de ce début du xvi^e siècle. En aucun cas il ne s’agira ici d’étudier l’action politique du cardinal ou encore son rôle réel au sein de l’Église universelle ou de celle de France. Nous proposerons essentiellement de restituer une image du cardinal, celle que plusieurs auteurs de son temps ont laissée de lui.

L’image du clergé durant les Premières Guerres d’Italie

Durant la période qui nous occupe, les sources curiales – même si celles-ci fustigent le comportement des membres du clergé⁵ – réaffirment constamment les missions qui incombent traditionnellement à chaque

3. HOCHNER N., *Louis XII. Le dérèglement de l’image royale (1498-1515)*, Seyssel, 2006.

4. VISSIÈRE L., « Les signes et le visage. Étude sur les représentations de Louis II de La Trémoille », *Journal des Savants*, juillet-décembre 2009, p. 211-282.

5. Ces critiques traversent véritablement la littérature du temps, qu’il s’agisse de poésies, comme chez le rhétoricien Jean Bouchet (*Ballade pour quand nous aurons bon temps*, dans ID., *Les genealogies, effigies et epitaphes des roys de France*, Poitiers, Jean et Enguilbert de Marnef, 1545, f^o 107v), de pièces plus directement polémiques, telle la *Piteuse complainte de la Terre Sainte* de Pierre Gringore (*La piteuse complainte de la Terre Sainte*, dans ID., *Ceuvres polémiques rédigées sous le règne de Louis XII*, BROWN C. J. (éd.), Genève, 2003, p. 115, v. 184-191) ou de traités moraux, ainsi les *Avertissemens es trois Estatz du monde* de François Ynoi (*Les avertissemens es trois Estatz du monde selon la signification*

homme d'Église. Parmi celles-ci figure, en premier lieu, la prière, tâche fondamentale des *oratores* dans la société chrétienne⁶. L'idée est présente tant sous les règnes de Charles VIII⁷, de Louis XII⁸ que de François I^{er}⁹. Le parfait prélat doit également enseigner et édifier le peuple ainsi que le rappelle en 1484 l'évêque d'Angers, Jean de Rély († 1499), lors des États de Tours qui inaugurent, dans un esprit de réforme, le règne de Charles VIII¹⁰, ou encore l'humaniste savoyard et conseiller royal Claude de Seyssel (ca 1450-1520) dans la préface de sa traduction de la *Guerre du Péloponnèse* de l'historien grec Thucydide offerte à Louis XII en 1514¹¹. Nombre d'auteurs suggèrent enfin que le parfait ecclésiastique doit faire preuve de charité, en d'autres termes, distribuer les richesses aux plus pauvres et se faire ainsi le garant d'une sorte de justice sociale¹².

Si certains insistent sur le rôle traditionnel des prélats dans la société chrétienne, d'autres leur affublent de nouvelles missions, dont, en premier, la loyauté qu'ils doivent exprimer en toute situation au roi de France. Robert de Balsac (ca 1427-1503), sénéchal d'Agenais et commandant d'une compagnie d'ordonnance, soutient qu'à côté du service rendu à la divinité, les prêtres et autres moines ont le devoir de prier pour leur souverain¹³. De son côté, l'auteur de la *Deffence contre les Emulateurs*, pièce pro-monarchique datant des années 1520, préfère insister sur une autre forme de

de ung monstre né l'an mille. v. cens et. xii., par lequels on pourra prendre avis a soy regir a tousjoursmais, Valence, Jehan Belon, 1513, f° 15r, n. ch.).

6. Dès l'origine de l'idéologie, le service que les ecclésiastiques rendent à Dieu constitue la différence fondamentale entre eux et les deux autres ordres (DUBY G., *Les trois ordres*, op. cit., p. 68-69).
7. *Complainte de France*, dans R.P.F., t. 8, 1858, p. 82 ; *Recueil et remonstrances faictes au roy au retour de la conquête de Naples en l'an 1495*, s.l. [Paris], Guy Marchant, s. d. [ca 1495-1500], f° 4v (n. ch.).
8. Jean MAROT, *Epistre d'ung complainant l'abusif gouvernement du pape*, dans ID., *Les deux recueils Jehan Marot de Caen, poète et escripvain de la royne Anne de Bretagne, et depuis valer de chambre du treschrestien Roy François Premier*, DEFAUX G., MANTOVANI T. (éd.), Genève, 1999, p. 172, v. 125-134.
9. Guillaume CRÉTIN, *Extrait du registre pastoural, sur le propoz tenu des bergers françois de la nativité de Monseigneur François, Daulphin, en l'an mil cinq cents dix-sept*, dans ID., *Cœuvres poétiques*, CHESNEY K. (éd.), Paris, 1932, p. 192, v. 49-54.
10. Jean DE RÉLY, *C'est l'ordre tenu et garde en la notable et quasi divine assemblée des troys Estatz representans tout le royaume de France, convoquez en la ville de Tours par le feu roy Charles VIII*, Paris, Galliot du Pré, 1518, f° 12r.
11. THUCYDIDE, Claude de SEYSSSEL (traducteur), *L'istoire de Thucydide athenien de la guerre des Atheniens et Peloponesiens*, Paris, BnF, ms. fr. 17211, f° 2v.
12. Sous le règne de Louis XII, par exemple, Pierre de La Vacherie, auteur d'un *Gouvernement des Trois Estatz*, rappelle qu'aux origines de l'Église les richesses étaient séparées en trois parts : la première allait à l'entretien des édifices religieux, la seconde aux pauvres et la dernière permettrait de nourrir et d'entretenir les clercs afin qu'ils puissent se consacrer pleinement à la prière (Pierre DE LA VACHERIE, *Le Gouvernement des Trois Estatz du temps qui court*, dans R.P.F., t. 12, 1877, p. 63-64, v. 145-176). Au début du règne de François I^{er}, Jean Thénau, précepteur du roi en ses jeunes années, avance des arguments similaires dans son *Triumphe des vertuz*. Pour le bien de tous, les ecclésiastiques doivent gérer, mais non disposer, des richesses de l'Église (Jean THÉNAUD, *Le triumphe des vertuz. Premier traité : Le triumphe de Prudence*, SHUURS-JANSSEN T.J., STUIP R.E.V. (éd.), Genève, 1997, p. 129).
13. « [...] mais ilz ne servent ne Dieu ne le prince ne son pays, qu'est ung grant donmacce et sont bien perduz [...] » Robert DE BALSAC, *S'ensuit ce que ung prince doit faire et l'ordre qu'il fault qu'il mette en son pays quant il vient premierement en sa seigneurie, et aucuns advertissemens que luy sont approuffictables et necessaires*, dans CONTAMINE P., *Des pouvoirs en France. 1300-1500*, Paris, 1992, p. 226.

loyauté. Il félicite les évêques et les abbés qui, reconnaissants des biens que le souverain leur a confiés, lui « prêtent » – par le biais de l'impôt – l'argent dont il a besoin pour mener ses campagnes¹⁴. Certains, tel Louis Le Blanc, greffier de la Chambre des comptes de Paris et auteur, en 1498, d'un traité *De Saint-Denis et des roys de France*, vont même jusqu'à avancer que, depuis Charlemagne, les rois de France ont reçu le privilège de nommer les prélats du royaume, voire de la chrétienté, le pape y compris¹⁵.

Cette loyauté ou soumission dont doivent faire preuve les ecclésiastiques s'accompagne d'une autre modification de leur portrait. Beaucoup ont en effet tendance à leur attribuer des compétences propres au second ordre, la noblesse. Ainsi, dans le *Voyages de Naples* d'André de La Vigne (ca 1470-a. 1527), récit de l'expédition menée en 1494-1495 par Charles VIII pour conquérir le royaume de Naples, la plupart des prélats apparaissent essentiellement lorsqu'il est question de leur rôle politique, tel le précédemment cité Jean de Rély¹⁶. Cette tendance se manifeste également dans les *Chroniques de Louis XII* du rhétoricien et historiographe royal Jean d'Auton (1466/1467-1528). Sur 438 références à des membres du clergé, 301 concernent en effet des événements politiques ou militaires. Les *Chroniques* enchaînent ainsi les portraits d'hommes d'Église tous plus belliqueux les uns que les autres, tels René de Prie (1451-1512), cardinal au titre de Sainte-Sabine et grand aumônier du roi, présent lors de la bataille contre la cité de Gênes en 1507 qui permet à Louis XII d'y rétablir son autorité¹⁷, Tristan de Salazar (1440-1519), archevêque de Sens, lequel n'hésite pas à combattre les mêmes Génois à la tête d'une bande de vingt combattants¹⁸, ou encore le frère Bernardin, confesseur de Philippe de Clèves (1456-1528), seigneur de Ravenstein, qui, lors de l'expédition royale

14. « Les mal parlans dyent que suis en esmoy, / Et que l'on prent mes biens sans droit ou loy, / Decime, empruntz et maintz autres suffrages; / Ilz sont bien folz s'en paindre avant que moy, / Or est ainsi que je sçay bien et voy! / Que suis tenue à mon prince et mon roy! / Dont sont venuz mes biens et héritages. / Ilz ont basty temples à haulx estages, / Et puis fondé soubz ces riches ouvrages / Gros revenuz, dont en paix jouysson; / Dont, s'à present on luy veult faire oultrages, / N'esse raison qu'envers luy soyons larges, / Et que plaisir de noz biens luy fassons? » *La Deffence contre les Emulateurs, Ennemys et Mesdisans de France; Consolation et bon Zèle des Trois Estatz*, dans *R.P.F.*, t. 12, 1878, p. 247, v. 155-167.

15. « Ledit pape Andry donna audit roy Charlemaine par l'assentement du conseil tenu a Romme ou il y avoit bien c. l. iii., tant évesques que abbez. Ledit Charlemaine print si grant dignité qu'il eust pouvoir de eslire le pape et ordonner du siege de Romme et se feist prince et deffendeur de tous les royaulmes et que les arcevesques et évesques feussent en possession de leurs sieges par luy. Et silz y entroient par altruy sans son gré qu'il ne peust de nully estre sacré et que le roy peust saisir les biens a ceulx qui de ce seroient rebellés et excommeniâ de l'auctorité de saint Pierre tous ceulx qui contre ce decret iroient. » LOUIS LE BLANC, *De Saint-Denis et des roys de France*, Paris, BnF, ms. fr. 5869, f^{os} 8v-9r.

16. On le retrouve en effet à maintes reprises dans des situations de ce type (André DE LA VIGNE, *Le Voyage de Naples*, SLERCA A. (éd.), Milan, 1981, p. 231, v. 3726-3727 ; p. 306-307, 320).

17. Jean d'AUTON, *Chroniques de Louis XII*, MAULDE LA CLAVIÈRE R. de (éd.), t. 4, Paris, 1895, p. 215.

18. « Ausi se trouva a ceste bataille Tristan de Salluzart, arcevesque de Sens, armé de toutes pieces, et monté sur ung bon coursier, une grosse javeline ou poing, disant, puyisque le Roy y estoit en personne, que tous ceulx des siens qui avoyent pouvoir de la deffendre, ce devoient la trouver en armes. Et si avoit ledit arcevesques xx hommes des siens, tous le harnoyz sur le dos. » *Ibid.*, p. 221-222.

à destination de la place turque de Mytilène, en 1501, monte à l'assaut¹⁹. À travers toutes ces sources s'affirment donc un véritable glissement identitaire, le clergé assumant des tâches – notamment militaires – normalement réservée à la noblesse.

Lorsqu'il s'agit d'évoquer les missions nobiliaires, les auteurs de la cour de France oscillent donc entre la tradition – l'image d'un clergé priant et servant le peuple chrétien – et l'adaptation aux réalités du temps – des ecclésiastiques n'hésitant pas à prendre les armes. Sans s'arrêter en si bon chemin, la plupart de ces auteurs s'intéressent alors à la place des *oratores* par rapport aux autres ordres dans la hiérarchie sociale.



Certes, plusieurs auteurs continuent de défendre la primauté des ecclésiastiques sur les nobles. C'est le cas, par exemple, du poète poitevin et procureur de la famille La Trémoille, Jean Bouchet (1476-*ca* 1557) qui, dans sa *Déploration de l'Église militante*, soutient que les membres du clergé n'ont de comptes à rendre à aucun prince²⁰ et qu'ils leur sont même supérieurs²¹. À la même époque, Jean d'Auton, dans ses *Epîtres envoyées au roy*, met en scène « *Eglise* » aux côtés des deux autres ordres, « *Noblesse* » et « *Labueur* ». Il insiste sur la fondation d'« *Eglise* » par la volonté de Dieu pour régner sur la terre²². Mais s'ils occupent toujours chez certains auteurs, la première place de l'édifice social, force est pourtant de constater qu'en général les ecclésiastiques ne sont plus les principaux protagonistes de l'histoire de ce temps. L'historiographie ne leur accorde en effet plus qu'une place restreinte alors qu'en revanche elle célèbre la noblesse. Le *Voyage de Naples* d'André de La Vigne, par exemple, ne les mentionne que dans de très faibles proportions, tandis que les nobles, eux, investissent véritablement le texte. Ainsi, à

19. « *A l'entrée des fossez estoit lors ung cordellier nommé frere Bernardin, lequel estoit armé soubz son habit et tenoit au poing une demye picque et la raspierre a son costé, qui donna la benediction a tous les crestiens presens et leur dist que, pour l'exaltation de la foy de nostre seigneur Jesu Crist, chascun devoit mettre sa vye en avanture ; et luy mesmes avecques eulx se mist des premiers a descendre les fossez.* » *Ibid.*, t. 2, 1891, p. 182.

20. « *Ministres sont de la divinité, / Representans par leur auctorité / Le bon Jesus, en tant qu'ilz ont puissance / De vous bailler de cristianité / Les enseignes, et de fidelité / Le propre sens et clere congnoissance. / Ilz ne sont point en vostre obeissance / Parce qu'ilz ont sur vous prelation / Et vous baillent le benediction / Dont propserez en voz bien terriens. / Les sacremens de l'extreme unction, / D'eucaristie et absolution / Vous avez d'eulx, et ne les prizez riens.* » Jean BOUCHET, *La déploration de l'Église militante*, BRITNELL J. (éd.), Genève, 1991, p. 90, v. 790-802.

21. « *Esse bien faict personaiges si dignes, / Qui ont pouvoir de transsubstancier / Le pain en Dieu, de les associer / Ou asservir à ouvrages immundes ?* » *Ibid.*, p. 91, v. 809-812.

22. « *Puis me ordonna, comme dist a saint Pierre, / Estre fondée et sus tant ferme pierre / Que les enfers ne pourroyent tenir / Champ contre moy, ne victoire obtenir, / Mais tout cela que je feroye icy / Fust faict es cieulx et en la terre aussi. / Et au surplus voulut, que moy, l'Église, / Par tous angletz du monde fusse mise [...].* » Jean d'AUTON, *Les epistres envoyées au roy tres chrestien dela les montz par les Estatz de France avec certaines ballades et rondeaulx sur le faict de la guerre de Venise composées*, Lyon, Claude de Troyes pour Noël Abraham, 1509, f° 2v (n. ch.).

lui seul, Ludovico Sforza, seigneur puis duc de Milan, est cité à 32 reprises²³ alors que Guillaume Briçonnet, cardinal-évêque de Saint-Malo – de loin le plus cité des prélats – doit se contenter de dix mentions seulement²⁴.

Parallèlement à la question de la primauté de la noblesse sur le clergé, les auteurs s'interrogent également sur la place de l'Église dans la chrétienté. Jean Bouchet la considère comme un organisme placé sur un plan supérieur à celui des États et chargé de les superviser²⁵. De même, le moraliste tourangeau Guillaume Michel insiste, dans son *Siècle doré*, sur le fait qu'aucun royaume n'a pu autant apporter à l'humanité que l'Église, preuve que cette dernière est au-dessus du concept de nation et qu'elle doit administrer le monde entier au nom de Dieu²⁶. Mais, contrairement à ces deux hommes, la plupart des auteurs soutiennent une conception du clergé éclaté en plusieurs Églises nationales possédant leurs propres qualités et défauts. Il en va de la sorte dans le *Traicté de la différence des schismes et des conciles de l'Église* de Jean Lemaire de Belges (1473-1524 ?), historiographe d'Anne de Bretagne, dans lequel l'auteur distingue l'Église gallicane – française – de l'Église romaine. Lemaire va même jusqu'à appeler le pape « *souverain prelat de l'Église romaine* » tandis que le roi de France devient le « *souverain patron et protecteur royal de l'Église gallicane* ». S'inspirant alors de l'histoire de l'Église en France, il soutient que sa moralité est bien plus grande que celle de Rome, pervertie depuis l'époque de l'empereur Constantin²⁷. Sa conclusion est sans appel : les papes sont la cause du désordre qui règne en ce monde « *et sera toujours, tant que Dieu y vueille mettre remede*²⁸ ». Lemaire ne se contente pas, en somme, d'émietter l'Église universelle en une myriade d'Églises rivales. Il sous-entend qu'elles ne sont pas égales : celle de France les domine par sa morale, sa vertu et son engagement pour la réforme.

Au sein de la littérature politique des Premières Guerres d'Italie, l'image de l'ordre ecclésiastique apparaît donc des plus troubles. Le rappel des missions et du statut traditionnel des prélats côtoie l'image d'un groupe

23. André DE LA VIGNE, *Le Voyage*, op. cit., p. 139, v. 353 ; p. 162, v. 1223 ; p. 175, v. 1696 ; p. 176, v. 1721 ; p. 179, v. 1818 ; p. 184, v. 2029 ; p. 196, v. 2463 ; p. 274, 275, 277, 290, 291, 295, 296, 299, 301, 303, 304 (2 fois), 305 (2 fois), 306, 307, 308 (2 fois), 318, 319 (5 fois), 320.

24. *Ibid.*, p. 207, v. 2848-2851 ; p. 235, v. 3885-3889 ; p. 260 (2 fois), 271 (2 fois), 301, 305, 307, 310.

25. « *Des crestiens je suis dame et regente / Et princesse des provinces tresgente / Qui triumphois en excellent honneur ; / Roynie je suis sur toutes emergente [...]*. » Jean BOUCHET, *La déploration*, op. cit., p. 49, v. 88-90.

26. « *Je ne voy point sy grande nation, / Tant digne soit en generosité, / Qui aie dieulx pour sa protection / Plus pres d'iceulx que la divinité / Du filz de Dieu qui ha auctorité / Mise sur toy par œuvre sy hautaine / Qu'il n'en est point plus sainte, ne plaine / Veu le prouffit qui de ton seing emane / Plus precieulx que n'est la sainte mane.* » Guillaume MICHEL, *Le siecle doré contenant le temps de paix, amour et concorde*, Paris, Hemon le Fevre, 1521, f° 39r (n.ch.).

27. « *Puis que par le dessus narré nostre intention est commencée à clariffier, c'est-assavoir de faire preuve souffisante, comment l'Église a esté depravée par opulence de richesses, et mesmement par la donatou de Constantin [...]*. » Jean LEMAIRE DE BELGES, *Traicté de la différence des schismes et des conciles de l'Église avec l'histoire du Prince Sophy et autres œuvres*, BRITNELL J. (éd.), Genève, 1997, p. 131.

28. *Ibid.*, p. 158.

social soit s'attribuant les fonctions propres à la noblesse, soit totalement inféodé à celle-ci et, principalement, au roi de France. En effet, tant parce que ce dernier a enrichi l'Église que parce que celle-ci ne peut prendre les armes, le souverain des fleurs de lys obtient le droit de disposer des bénéfices ecclésiastiques à sa guise. À cette première modification s'ajoute une seconde. Le caractère universel et international de l'Église s'oppose à une autre conception qui consacre son éclatement en une sorte de fédération d'Églises aux particularités propres et que surclasse sans conteste celle de France. Ces différentes caractéristiques déterminées, reste maintenant à appréhender la place qu'occupe le cardinal d'Amboise au sein de cette mosaïque de représentations.

Entre l'Église et l'État : l'image du cardinal d'Amboise

Signalons tout de même que l'étude de l'image du cardinal d'Amboise n'est pas aussi aisée qu'il y paraît. Certes, sa présence est attestée dans de nombreuses sources, mais on ne peut pas toujours dire que celles-ci soient suffisamment prolixes pour permettre d'établir un portrait détaillé du personnage²⁹. Pour parvenir à cerner son image et comprendre comment celle-ci participe de la redéfinition de l'identité du premier ordre à la Renaissance, nous avons dû nous concentrer sur des documents bien spécifiques. Nous avons tout d'abord étudié deux pièces de circonstance entièrement consacrées au prélat et bien connues des spécialistes : le *De Gestis Legati* de l'humaniste italien et serviteur de Louis XII, Fausto Andrelini (ca 1462-1518)³⁰ ainsi que le *De dolendo semperque deplorando reverendissimi patris ac domini Georgii Ambasiani* de l'humaniste français Antoine Forestier³¹. Outre leur caractère éminemment encomiastique, ces deux œuvres ont en commun d'avoir été publiées à la même période, la première, peu avant la mort du cardinal (25 mai 1510), la seconde au moment de ses funérailles. De ce fait, elles comportent nécessairement un grand nombre d'informations relatives à l'image politique que le prélat a laissée de lui. En plus de ces pièces de circonstance, nous avons utilisé les *Chroniques* de Jean d'Auton, déjà citées précédemment, essentiellement parce qu'elles couvrent les années 1499-1508, soit la majeure partie du règne de Louis XII et la quasi-totalité de la période d'activité du cardinal au côté du monarque. Au vu de ces éléments, il était peu probable que Georges d'Amboise n'occupe

29. Signalons qu'à l'époque les mentions des hommes d'Église dans les œuvres curiales sont peu nombreuses ainsi que l'atteste J. Devaux à propos des œuvres de Jean Molinet et des auteurs de son temps (DEVAUX J., « Grandeur et décadence de l'état du clergét : le témoignage du *Roman de la Rose moralisé* », *Le Moyen Âge*, t. 119/1, 2013, p. 133-142).

30. Publius Faustus ANDRELINI, *De Gestis Legati*, Paris, Gilles de Gourmont, s. d. (1510).

31. Antoine FORESTIER, *De dolendo semperque deplorando reverendissimi patris ac domini Georgii ambasiani cardinalis galliarum legati, archiepiscopique rotomagensis obitu lamentabilis elegia. Epitaphium eiusdem*, Rouen, Louis Bouvet, s. d. (1510).

pas dans cette œuvre une place de choix. En effet, sur les 438 références à un ecclésiastique présentes dans les *Chroniques*, le cardinal d'Amboise apparaît 118 fois. Précisons enfin que nous avons laissé délibérément de côté un ensemble de pièces à caractère satirique, telle la *Sottise à huit personnaiges*³² composée en 1507, essentiellement parce que ces textes mettaient en exergue la face sombre du cardinal, un aspect que nous n'abordons pas ici, mais qui sera traité par N. Hochner plus loin dans ce volume. Ces prémices heuristiques exposées, penchons-nous sans tarder sur l'image de Georges d'Amboise.

Ainsi que nous l'avons signalé précédemment, la période des Premières Guerres d'Italie coïncide avec la réaffirmation de la figure traditionnelle du prélat. L'image du cardinal d'Amboise n'échappe donc pas à la règle. Antoine Forestier, par exemple, célèbre, à grand renfort de superlatifs, le grand légat d'Amboise³³, celui qui a réussi à cultiver les fruits de la religion dans le royaume de France³⁴. À l'image du parfait ecclésiastique, il a accompli sa mission de pasteur en répandant la parole de Dieu autour de lui³⁵ et en faisant de nombreux dons aux églises³⁶. Enfin, il a distribué ses biens aux plus démunis faisant ainsi œuvre de charité, l'une des vertus théologiques³⁷. Fausto Andrelini complète ce tableau en ajoutant combien le cardinal a eu à cœur de réformer l'Église, particulièrement en France³⁸. Jean d'Auton évoque également ce fait en ce qui concerne la réforme de deux ordres monastiques parisiens, les jacobins³⁹ et les cordeliers de l'Observance, branche de l'ordre franciscain, entreprise sous les auspices du cardinal⁴⁰.

32. À la différence des critiques antérieurs, l'éditrice refuse d'attribuer le texte à André de La Vigne préférant suggérer le nom du poète toulousain Blaise d'Auriol (1475-1540). Pour plus de précisions, voir *Sottise à huit personnaiges* [Le Nouveau Monde], DULL O.A. (éd.), Genève, 2005, p. 27-30, 38.

33. ANTOINE FORESTIER, *De dolendo*, op. cit., f° 2r, v. 31 (n. ch.).

34. « *Crevit olus, steriles nituerunt frugibus agrii, / Dulcesque de culta vitæ perpendit onus. / Hoc duce namque suum florem fructumque recepit / lampridem incultus religionis ager.* » *Ibid.*, f° 2v, v. 67-70 (n. ch.).

35. « *Et rem quam sancte faciebat quamque beate / Divinam, et magni mystica sacra dei, / Quam sancte propria pro communique salute / Orabat, crevis ora refusus aquis, / Religio pietas divinus cultus amorque / Hunc nusquam sacrum deservere patrem [...].* » *Ibid.*, f° 4r, v. 157-162 (n. ch.).

36. « *Intulit in sacrum largus donaria templum [...].* » *Ibid.*, v. 171 (n. ch.).

37. « *Munificus laetas donavit maxima fronte / Munera, et innumeras saepe refudit opes. / Vestiit et undos, miseros et pavit egentes, / Ac stipem larga contulit ipse manu.* » *Ibid.*, f° 3r, v. 113-116 (n. ch.).

38. « *Templa repurgantur longos infecta per annos, / Atque via obliquum recta reformat iter.* » Publius Fausto ANDRELINI, *De Gestis*, op. cit., f° 5r, v. 135-136 (n. ch.).

39. « *Par quoy le cardinal d'Amboise, legat en France et commis du Saint Pere le pape sur ladite refformacion, pour iceulx Jacopins reduyre en deu estat [...].* » Jean d'AUTON, *Chroniques*, op. cit., t. 2, p. 220.

40. « *Le cardinal d'Amboise, legat susdit, transmist audit colliege de Saint François les susdits eveques d'Autun et de Castellamar, pour persister en l'excecucion refformatoire et les cordelliers remectre en l'estat de leur perfection [...].* » *Ibid.*, p. 222. Les projets de réforme auxquels le cardinal prit part sont retracés par LE GALL J.-M., *Les moines au temps des Réformes. France (1480-1560)*, Seyssel, 2001, p. 69-78, 89-99 ; RENAUDET A., *Préréforme et Humanisme à Paris pendant les Premières Guerres d'Italie (1494-1517)*, 2^e éd., Paris, 1953, p. 160-246, 290-365, 437-462, 524-590. Sur l'action réformatrice du cardinal d'Amboise, voir également CHEVALIER B., « Le cardinal d'Amboise et la réforme des réguliers », *id.*, SAUZET R. (dir.), *Les réformes, enracinement socio-culturel. XXV colloque international d'études humanistes. Tours, 1^{er} au 13 juillet 1982*, Paris, 1985, p. 111-121.

Pourtant, lorsque sont évoquées les matières ecclésiastiques, la figure du bon prélat réformateur cède vite la place à celle du prince de l'Église. Ainsi en va-t-il tout particulièrement des deux conclaves qui se succèdent durant l'année 1503, l'un après la mort d'Alexandre VI (12 août), l'autre après celle de son successeur Pie III (18 octobre). Éminemment politiques, ces événements verront s'affronter Georges d'Amboise et Giuliano della Rovere, un temps partisan de la France, mais qui a choisi de tenter sa chance contre le protégé de Louis XII. Effrayés à l'idée de renforcer la puissance française en Italie, mais également influencés par della Rovere, les cardinaux refusent d'accorder la tiare à Amboise. Le premier conclave élit un pape de transition, Pie III, lequel, âgé et malade, ne tarda pas à décéder. Della Rovere parvient alors à être élu sous le nom de Jules II (1^{er} novembre), au grand dam de son concurrent français⁴¹. Les *Chroniques* de Jean d'Auton transcrivent bien entendu ces événements, mais en les instrumentalisant en faveur du prélat. L'historiographe royal fait tout d'abord du cardinal d'Amboise l'un des principaux protagonistes du récit au détriment du futur Jules II lui-même, montrant, par exemple, un prélat recevant l'hommage de la plupart des cardinaux romains⁴². Le chroniqueur tente, ensuite, d'expliquer les deux défaites du légat à la course au trône de saint Pierre. Auton se plaît à le décrire dénué de toute ambition personnelle et désireux de préserver l'unité de l'Église. Sachant que s'il poursuivait sa lutte contre l'irénique della Rovere, la chrétienté aurait à en souffrir, Amboise décide de son propre chef et à deux reprises d'abandonner ses voix à ses compétiteurs. On ne peut dès lors pas dire, selon Auton, que Georges d'Amboise a essuyé des échecs vu que son attitude a permis de conserver la paix dans le monde chrétien⁴³. Son attitude louable n'est pourtant pas toujours reconnue à sa juste valeur par ses adversaires, Auton n'hésitant pas, dans le cas de Pie III, à présenter un pontife désireux de lui causer du tort par tous les moyens⁴⁴. Quelques années plus tard, dès 1510, alors que le roi de France

41. MESCHINI S., *La Francia nel ducato di Milano. La politica di Luigi XII (1499-1512)*, Milan, 2006, p. 284-326 ; SHAW C., *Julius II. The Warrior Pope*, Oxford, 1993, p. 117-125, 171-238 ; PASTOR L., *Histoire des Papes depuis la fin du Moyen Âge*, RAYNAUD F. (trad.), t. 6, Paris, 1898, p. 171-213.

42. Jean d'AUTON, *Chroniques*, op. cit., t. 3, 1893, p. 200, 202, 203, 204, 205, 249, 250, 251, 253, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 289, 290.

43. « [...] celui cardinal d'Amboise, voulant faire un pape pacifique et garder l'Église de cisme, luy donna ses voix et, ce fait, luy promist celui de Seine de luy bailler la legation de France et de Bretagne et faire son neveu, l'evêque de Narbonne, cardinal, et ainsy le pape ledit cardinal de Seine et nommé pape Pye tiers. » *Ibid.*, p. 251 ; « [...] le cardinal d'Amboise deslya le pouvoir de vertus et mist le prix d'honneur en place ; car tant ne s'arresta a l'ambicion de l'apostolicque prelature ne a l'estat de souveraine dignité, que a l'unyon de l'Église millitante et a l'utilité de crestienne religion n'eut principale faveur et entier vouloir ; par quoy tres liberallement donna ses voix audit cardinal Petri ad Vincula, qui a ce moyen obtint le tiltre papal et siege romain, et fut nommé papa Julius Secundus. » *Ibid.*, p. 284-285.

44. « Par quoy ledit cardinal d'Amboise se tint sur ses gardes et demeura la longuement, comme je diray, et avecques ce, Dieu luy ayda de tant que le pape Pye, qui mallement le vouloit trecter, ne vesquit gueres, ce qui luy fut moyen de sauvegarder de seurté et hazart d'eureuse chance, comme au yang sera dit. » *Ibid.*, p. 251.

s'oppose au pape Jules II, tant sur le plan militaire que religieux⁴⁵, ce sera au tour de ce dernier de connaître les foudres de la critique française au cours d'une campagne de propagande orchestrée de main de maître par l'entourage royal⁴⁶. À plus d'une reprise, les auteurs fustigeant le pontife lui opposeront celui qu'il considère comme son opposé vertueux : le cardinal d'Amboise. C'est ainsi que dans son *De Gestis Legati* Fausto Andrelini évoque le dragon – Jules II – qui doit être expulsé de la cité de Rome par les Français, Georges d'Amboise en tête, lesquels ont toujours eu à cœur de sauvegarder l'Église contre ses ennemis⁴⁷.

On le constate aisément : le portrait de Georges d'Amboise correspond davantage à celui de l'homme de pouvoir qu'au bon pasteur. Et de fait, dans les textes, le cardinal se voit attribuer des qualités bien plus princières qu'ecclésiastiques. Ainsi, pour Fausto Andrelini, Amboise possède assurément des vertus nobiliaires (mansuétude⁴⁸, prudence⁴⁹) ainsi que le droit d'exercer certains pouvoirs princiers (la justice⁵⁰). Le poète en arrive même à accoler au prélat le titre de « *princeps*⁵¹ » et à l'associer aux opérations de défense du royaume contre ses ennemis allemands, anglais et espagnols⁵². Jean d'Auton le dépeint également de la sorte dans ses chroniques. Amboise y incarne à de multiples reprises un véritable chef de guerre obéi par toute l'armée de France comme en août 1501 alors que le Milanais est traversé par des bandes de piquiers suisses rebelles⁵³. Le peuple lui manifeste par ailleurs l'amour qu'il convient d'adresser aux puissants, voire aux souverains eux-mêmes, ainsi qu'il apparaît lors de l'entrée du légat à Trente

45. Sur la querelle politique et conciliaire de la fin du règne de Louis XII, voir avant tout MESCHINI S., *La Francia*, op. cit., p. 743-1101 ; QUILLIET B., *Louis XII, père du peuple*, Paris, 1986, p. 394-428 ; SHAW C., *Julius II*, op. cit., p. 279-315.

46. À cette campagne anti-pontificale, à laquelle participent des auteurs stipendiés par la Couronne, se joignent les partisans d'une réforme de l'Église comme Érasme qui s'en prend au pape dans le *Julius exclusus e caelis* (ÉRASME, *Julius excluded from Heaven : a Dialogue*, dans ID., *Collected Works of Erasmus*, LEVI A.H.T. (éd.), Toronto-Buffalo-Londres, 1986). Pour plus de détails, voir, parmi une bibliographie abondante, les récents ouvrages de BRITNELL J., *Le Roi très chrétien contre le pape. Écrits antipapaux en français sous le règne de Louis XII*, Paris, 2011 ; SCHELLER R.W., « *Un fil très délicat. Louis XII and Italian Affairs* », *Simiolus. Netherlands Quarterly for the History of Art*, t. 31, 2004-2005, p. 4-45.

47. « *Non tantum hostili defensum est corpus ab aestu, / Quantum anima inferno tuta furore manet. / Ut pulsa est graio pestis Romana dracone, / Sic franco antiquum pellis ab orbe nefas. / Non meliore geri tam multos sorte per annos / Pontificam vidit Gallica terra vicem.* » Publius FAUSTUS ANDRELINI, *De Gestis*, op. cit., f° 6v, v. 209-214 (n. ch.).

48. Antoine FORESTIER, *De dolendo*, op. cit., f° 6r, v. 187 (n. ch.).

49. *Ibid.*, v. 199 (n. ch.).

50. *Ibid.*, v. 193 (n. ch.).

51. *Ibid.*, v. 183 (n. ch.).

52. « *Ardua tu tanta discutis acta duce, / Seu ruat accincto gaudens Alemannia agat. / Saevit aut pugnaz furibundo Hispania Marte / Ponitur ille tua Martius arte furor.* » *Ibid.*, v. 200-204 (n. ch.).

53. « *Et ce fait, le cardinal, avecques deux cens archiers de la garde du Roy et cinquante hommes d'armes [...], partiit de Millan, et s'en alla a Comme, pout illecques estre plus pres des ennemys, et mueylx a main pour adviser les cappitaines de l'armée de France du vouloir du Roy et mist moyen de conseil et ordonnée pollice en toutes choses de ce besoigneuses ; et en ce, fut obbey de tous les cappitaines et autres François qui la estoient [...].* » Jean D'AUTON, *Chroniques*, op. cit., t. 2, p. 114.

(octobre 1501) afin d'y rencontrer le roi des Romains, Maximilien I^{er} de Habsbourg⁵⁴. Fausto Andrelini, pour sa part, suggère que le cardinal d'Amboise est responsable de la fertilité du royaume, lequel, en échange le vénèrera tel un nouvel Apollon⁵⁵. Quant à Antoine Forestier, il fait de son *De dolendo* une véritable célébration des qualités politiques de Georges d'Amboise. Tout en louant au passage la maison dont le prélat est issu⁵⁶, l'auteur commence par décrire la douleur qui s'est emparée de la population à l'entrée du cortège funèbre dans la cité de Rouen, reflet de l'amour que le peuple portait au cardinal⁵⁷. Forestier confère ensuite au prélat le titre de « *magnus*⁵⁸ » et celui de « *magnus legatus*⁵⁹ », avant de dépeindre Amboise comme l'un des architectes de la gloire et de la puissance du royaume, celui qui y a apporté la paix et l'ordre⁶⁰. Sous sa plume, le légat devient le véritable protecteur de la France contre ses ennemis les plus tenaces⁶¹, mais aussi un homme qui a toujours désiré améliorer la condition du peuple, preuve en est la création du parlement de Rouen sous sa direction (avril 1499)⁶². Forestier achève son texte sur l'évocation – assez conventionnelle, il est vrai – de la gloire éternelle qui sera celle du cardinal au vu de ses actions méritoires, gloire toute séculière, sinon nobiliaire⁶³.

La plupart des auteurs ne s'y trompent donc pas. Au moment de décrire les actions et la vie du cardinal d'Amboise, et même s'il loue ses qualités d'ecclésiastique, la plupart d'entre eux dépeignent un prélat investi d'une autorité qui dépasse de loin celle d'un simple homme d'Église puisqu'il exerce des fonctions – guerrières entre autres – bien différentes de celles que l'on s'attend à le voir endosser. De ce point de vue, il faut admettre que les sources historiographiques et les pièces de circonstance sont le reflet d'une certaine réalité. Au début du XVI^e siècle, le lignage d'Amboise tend en effet à étendre sa domination sur l'ensemble du clergé de France, Georges

54. « *Plusieurs autres princes et grans seigneurs d'Allemaigne luy furent envoyez pour le recueillir, lesquelz le convoyerent jucques dedans la ville, ou fut logé par fourriers, luy et tous ses gens, moult bien a point, et la festyés tous, et trectez a souhect par les seigneurs et peuples de la ville et les gens du Roy des Romains.* » *Ibid.*, p. 141.

55. Publius Faustus ANDRELINI, *De Gestis*, op. cit., f^o 7v, v. 259-268 (n. ch.).

56. Antoine FORESTIER, *De dolendo*, op. cit., f^o 2r, v. 26 (n. ch.).

57. « *Lugete o charites totumque rigate sepulchrum, / Et madeant lachrymis marmora dura [...]. / Munera lanificae rapuerunt vestra sorores, / Interiit magni gratia chara iouis. / Si sapis infelix plora normanis plores / Interiit magni gloria Rotomagi.* » *Ibid.*, v. 19-23 (n. ch.).

58. *Ibid.*, v. 29, 31, 33 (n. ch.).

59. *Ibid.*, v. 31 (n. ch.).

60. « *Hoc patre florescens tibi pax o gallia crevit, / Atque tuum toto floruit orbe decus.* » *Ibid.*, v. 43-44 (n. ch.).

61. « *Occidit alcides magnus qui saeva domabat / Monstra feras hydram tartareumque canem. / Occidit heu magnus Georgius ille colonus, / Qui coluit galli iugera vasta soli.* » *Ibid.*, f^o 2v, v. 55-59 (n. ch.).

62. « *Tu quoque id imprimis o deuinictissime debes / Rotomage in populo gratia si qua tuo. / Hic tibi iura dedit mores sanctumque senatum, / Quo tibi perpetuo tempore surget honos.* » *Ibid.*, f^o 4r, v. 165-168 (n. ch.).

63. « *Hic magni fnis Georgi, debile cuius / Si moritur corpus, gloria non moritur. / Cui comes in vita semper fuit inclyta virtus. / Huic est post mortem gloria clara comes.* » *Ibid.*, f^o 5r, v. 259-262 (n. ch.).

d'Amboise jouant le rôle d'un véritable patriarche qui assure à sa parentèle des places de choix dans la hiérarchie ecclésiastique⁶⁴.

Mais si Georges d'Amboise est avant tout présenté comme un grand seigneur aux pouvoirs importants, il demeure également un serviteur du roi de France Louis XII, un fidèle parmi les fidèles. Les sources insistent abondamment sur ce fait. Fausto Andrelini le précise dans le *De gestis legati*⁶⁵, de même que son collègue Antoine Forestier dans le *De Dolendo*⁶⁶. Ce dernier insiste d'ailleurs sur la grande douleur qui s'empare du roi après le décès de son principal conseiller auquel il était lié par une amitié indéfectible, voire une fraternité, que l'auteur s'empresse de comparer à celles qui existaient entre des héros de l'Antiquité classique, comme Agamemnon et Nestor⁶⁷. Jean d'Auton, pour sa part, se focalise tout particulièrement sur les fonctions d'administrateur et de diplomate remplies par Georges d'Amboise au service du roi de France. Il met, par exemple, en exergue la manière dont, durant la révolte du duché de Milan en 1500-1501, Louis XII envoie Amboise rétablir la situation⁶⁸. Après avoir imposé l'autorité royale dans la cité et reçu la soumission de ses habitants au nom du souverain, le légat refond complètement son administration sur les plans juridique, fiscal et militaire⁶⁹. Il ne se ménage pas pour accomplir sa tâche, obéissant fidèlement au désir de son roi⁷⁰. Cette proximité extrême entre le souverain et son ministre est d'ailleurs parfaitement illustrée par une miniature du troisième volume des *Chroniques de Louis XII*⁷¹ (fig. 13 – cahier

64. Rien que parmi ses frères, l'on retrouve Jean, évêque de Langres, Louis, cardinal et évêque d'Albi, Pierre, évêque de Poitiers, Aymeri, grand-maître de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, et Jacques, abbé de Cluny (HARGOR M., *Recherches sur le personnel du Conseil du roi sous Charles VIII et Louis XII*, Lille-Paris, 1980, p. 940-969 ; SOUCHAL G., « Le mécénat de la famille d'Amboise », *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, t. 13, 1976, p. 485-526, 557-612). La collusion entre les prélats français et l'État royal, ainsi que la loyauté que ce dernier exige d'eux poussent C. Michon (*La crosse et le sceptre. Les prélats d'États sous François I^{er} et Henri VIII*, Paris, 2008, p. 24-25) à les définir comme des « prélats d'État ».

65. Publius FAUSTUS ANDRELINI, *De Gestis*, op. cit., f^o 3v, v. 83-84 (n. ch.).

66. Antoine FORESTIER, *De dolendo*, op. cit., f^o 2r, v. 33 (n. ch.).

67. « O curas rex magne tuas ut te dolor urit, / Tam magnum perdis dum Lodovice virum. / Hic tibi facundus cyneas hic fidus achates / Hic pylades theseus athlas denique nestor erat. » *Ibid.*, f^o 2v, v. 49-52 (n. ch.).

68. « [...] pour le gouvernement d'icelle vouloir avoir, controvertité envieux ne se conceust, pour obvier a ce et moyenner entre paix heureuse et ruyneuse discordé, et ausi pour la reconciliation des villes insultées de Lombardye deurement trecter, dela les mons transmist le cardinal d'Amboise [...]. » JEAN D'AUTON, *Chroniques*, op. cit., t. 1, 1889, p. 199.

69. « Le cardinal d'Amboise, apres avoir receuz les deniers que les villes de Lombardye et des Italles avoyent par composition promys de bailler au Roy, mis en ordonnée police l'affaire pollitique, establiz juges et gouverneurs suffizans pour l'entretenement des pays, lessées garnisons et morte payes dedans les villes et chasteaux et deurement proveu au bien de la chose publique de la duché de Millan, sen voulut en France retourner, et droict a Lyon, sur le Rosne, le travers des montaignes prist son chemin. » *Ibid.*, p. 294.

70. « Lequel legat, a toute heure, sur la despesche de toutes choses souvenans, mectait les mains a l'œuvre si a droict, que au plaisir du Roy, a l'onneur de luy et au proffict commung mectoist fin a l'affaict de la besoigne. » *Ibid.*, p. 242 ; « [...] en qui avoit parfaicte et singuler fiance, comme en celuy qui tous temps a son service avoit deurement plyé le dos, et au proffict de la chose publique loyallement son pouvoir employé [...]. » *Ibid.*, t. 2, p. 25-26.

71. JEAN D'AUTON, *Les croniques du roy tres cristien, Loys, douziesme de ce nom commencées a l'an mil v^e et ung et continuées jusques a l'an mil v^e et six*, Paris, BnF, ms. fr. 5082, f^o 7r.

couleur). Aux côtés du monarque assis sur son trône, l'on aperçoit Georges d'Amboise reconnaissable à sa robe cardinalice et son chapeau. La connivence entre les deux hommes est d'ailleurs soulignée par le regard qu'ils échangent. Ainsi, tout aussi puissant soit-il, Georges d'Amboise apparaît bel et bien comme un loyal serviteur du roi de France Louis XII.



En définitive, l'image du cardinal d'Amboise telle qu'elle apparaît dans l'historiographie et la poésie du temps se compose d'une multitude de facettes. En tant qu'ecclésiastique, le cardinal endosse tout d'abord des fonctions propres à sa nature cléricale – prière, charité –, mais il demeure aussi un seigneur de l'Église, légat *a latere* et chef d'une famille ayant rassemblé un nombre impressionnant de bénéfices. Il n'est donc pas étonnant que, dans les sources du temps, le portrait de Georges d'Amboise coïncide davantage avec celui d'un prince temporel qu'avec la figure du parfait ecclésiastique. Ce faisant, les sources font participer le cardinal d'une image plus générale du premier ordre à l'époque des Premières Guerres d'Italie, une fonction écartelée entre pouvoir spirituel et temporel. Dans le cas de Georges d'Amboise, les auteurs vont même encore plus loin et n'hésitent pas à l'investir d'une véritable puissance princière, quitte à lui conférer le droit de porter les armes. Enfin, cette puissance séculière dont Amboise est investi ne sert pas uniquement ses propres desseins. Constamment, les sources le présentent comme l'adjuvant de la puissance royale, traduisant en lui un phénomène plus général, celui de l'éclatement de la chrétienté en une myriade d'Églises nationales, le cardinal représentant celle de France toute dévouée à la cause royale.

À travers le cas du cardinal d'Amboise apparaissent donc certaines tensions fondamentales qui définissent l'ordre ecclésiastique dans les sources françaises de la Renaissance et reflètent, par là même, toute la fragilité de l'imaginaire social des trois ordres. À travers l'image bigarrée du cardinal d'Amboise, l'on décèle les doutes et les craintes de toute une époque confrontée au changement, un moment de l'histoire où les rôles sociaux apparaissent plus flous, plus indistincts.



Sous la direction de
Jonathan DUMONT et Laure FAGNART

Georges I^{er} d'Amboise

1460-1510

Une figure plurielle de la Renaissance



ARCHEVÊQUE de Rouen, cardinal, légat *a latere*, Georges I^{er} d'Amboise (1460-1510) est l'une des personnalités les plus fascinantes de la première Modernité européenne. Le prélat ne s'est toutefois pas contenté de cumuler les fonctions ecclésiastiques les plus prestigieuses. Pendant une dizaine d'années, en qualité de principal conseiller de Louis XII, il fut l'artisan de la politique royale, tant en France qu'à l'étranger. Son action concerne également les arts. Que ce soit en tant que bâtisseur – comme en témoigne le château de Gaillon – de bibliophile ou de collectionneur, Georges I^{er} d'Amboise participe résolument à la diffusion des idées et des formes venues d'Italie.

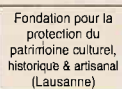
Les 2 et 3 décembre 2010 – à l'occasion du 500^e anniversaire de la mort du cardinal –, un colloque international a été organisé à l'université de Liège avec le soutien de *Transitions. Département de recherches sur le Moyen Âge tardif & la première Modernité*. Les actes du colloque *Georges I^{er} d'Amboise (1460-1510). Une figure plurielle de la Renaissance*, dirigés par Jonathan Dumont et Laure Fagnart, rassemblent la plupart des contributions présentées lors de cette manifestation et se proposent, de la sorte, de traiter les aspects politiques, religieux et culturels de la vie du prélat, ambitionnant ainsi de faire le point sur l'état de nos connaissances, tout en dégageant de nouvelles pistes de recherches.

Docteur en Histoire, Art et Archéologie, Jonathan Dumont est chargé de recherches du F.R.S.-FNRS (université de Liège, Transitions). Il étudie l'histoire politique, diplomatique et intellectuelle du Moyen Âge tardif et de la Renaissance.

Docteur en Histoire de l'art, Laure Fagnart est chercheur qualifiée du F.R.S.-FNRS (université de Liège, Transitions). Ses recherches portent sur le goût pour l'art italien au Nord des Alpes, une question qu'elle a étudiée par l'intermédiaire de la figure emblématique de Léonard de Vinci.

En couverture : copie d'après Andrea SOLARIO, *Georges d'Amboise*, vers 1530-1540, Paris, Bibliothèque nationale de France (Est., Na 22 rés., boîte 1, n° 10) © BnF.

Publié avec le soutien de



9 782753 527720

ISBN 978-2-7535-2772-0

20 €